

Morges, le 05.12.2019

## Orientations stratégiques

### Les « orientations stratégiques »

*Les orientations stratégiques se font dans le cadre des actions des Régions d'Action Sociale (RAS), en accord avec les différents organes. Elles ont pour but de garantir la cohérence des objectifs et des actions en servant de guide à l'ensemble du personnel.*

### 1. Offrir un service à la population

- Offrir un service de qualité et de proximité et accessible à la population.
- Répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.
- Renforcer les collaborations interservices.

### 2. Evoluer

- Identifier les besoins de la population en matière de prestations sociales.
- Proposer des mesures qui répondent à l'évolution des réalités sociales, familiales et économiques.
- Adapter les prestations aux besoins.

### 3. Renforcer les bases financières

Déterminer et appliquer des mécanismes de financement convenant à chaque activité, ou service de l'ARASMAC, accompagnés de mesures budgétaires transparentes.

**4. Renforcer les partenariats et les solidarités**

- Développer la coopération avec d'autres organisations au niveau cantonal, régional et communal, en se fondant sur l'identification de sujets précis de coopération.
- Développer un soutien aux communes membres sur les problématiques relevant des prestations de l'ARASMAC.

**5. Communication**

Communiquer activement et régulièrement avec les partenaires sur les prestations de l'ARASMAC et des problématiques sociales actuelles.

**6. Produire des recommandations**

Réaliser des études ou analyses des projets dans le domaine de la sécurité sociale, notamment en prenant position sur les consultations du canton en matière d'action sociale et familiale.

**7. Positionner l'ARASMAC**

Devenir une plateforme d'action sociale au service de la population.

Ces orientations sont validées par le Comité de direction dans sa séance du 5 décembre 2019.

au nom du Comité de direction ARASMAC

  
Sylvie Podio

  
Daniel Vouillamoz